



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
Le vendredi :
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30
Sarrebou, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41
(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

Tél. 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

Tél. 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage ovin :

C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :

Tél. 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@lorraine.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 09 69 36 35 99

apprentissage@lorraine.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture
www.moselle.chambre-agriculture.fr
www.lorraine.mesparcelles.fr

Comité de rédaction du 02/03/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Aquae Seille : l'aventure continue

Le 11 décembre dernier, la commission qui délivre l'appellation Agrimieux pour le bassin Rhin-Meuse a renouvelé l'agrément du territoire Aquae Seille. L'occasion de faire le point sur les actions de l'année écoulée et de se projeter vers 2018.

L'opération Agrimieux Aquae Seille a vu le jour en 2005 avec pour objectif de reconquérir et préserver une bonne qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Seille.

Couvrant plus de 110 000 ha sur l'ensemble du bassin versant de la Seille, cette action d'animation collective conjugue les actions des Chambres d'agriculture de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Elles y diffusent, depuis plus de 10 ans, des messages visant à améliorer les pratiques de fertilisation et d'utilisation des produits phytosanitaires pour protéger la ressource en eau sans affecter le revenu des agriculteurs. Car au-delà de la qualité de l'eau, les conseils des techniciens permettent aussi de se diriger vers des assolements diversifiés, plus résilients face aux aléas climatiques de plus en plus marqués.

Les agriculteurs au rendez-vous

En 2017, l'opération Agrimieux Aquae Seille ce sont :

- 26 tours de plaine réunissant



Les agriculteurs sont venus en nombre visiter la plateforme d'intercultures.

plus de 230 participants,
- 6 rencontres techniques en partenariat avec les autres structures du territoire (CUMA et Syndicats de rivière) touchant plus de 130 agriculteurs,

- plus de 30 scientifiques participant au colloque du Groupement Français des Pesticides qui ont visité les dispositifs épuratoires en sortie de drainage de Jallaucourt et Manoncourt sur Seille,

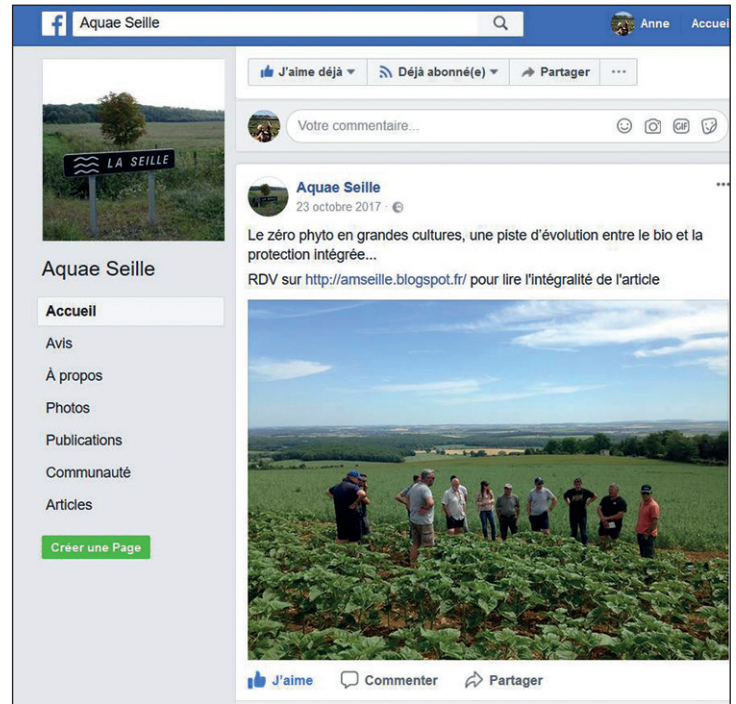
- un essai sur les mélanges prairiaux et le sursemis sur le captage de Loisy,

- 7 notes techniques sur des thématiques allant de la gestion de l'azote, aux auxiliaires des cultures, en passant par la gestion du vulpin ou le désherbage mécanique,

- sans oublier les articles du blog Graines de Seille (<http://amseille.blogspot.com>) et la toute nouvelle page Facebook Aquae Seille.

Des thèmes qui évoluent

Bref une opération dynamique pour qui le prochain défi est maintenant d'aller au-delà des



Abonnez-vous à la nouvelle page Facebook Aquae Seille pour suivre les actualités du territoire.

ajustements de dose. Des sujets tels que la couverture des sols, les dispositifs de filtration en sortie de drainage, le maintien et la remise en herbe... devront être développés en partenariat avec les autres acteurs du territoire, notamment les techniciens de rivière. Grâce au renouvellement de son agrément, l'opération peut se poursuivre avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et des Chambres d'agriculture de Moselle et de Meurthe et Moselle.

Vous retrouverez donc, par exemple, au programme de 2018 : des essais d'implantation de dispositifs épuratoires en sortie

de drainage en reprise de drainages existants, une rencontre technique sur l'intérêt de bandes enherbées fonctionnelles dans la réduction des transferts de produits phytosanitaires, des notes techniques.

En espérant vous retrouver nombreux lors de ces futurs rendez-vous !

Anne BARTH,
Conseillère spécialisée expert environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 12 44
anne.barth@moselle.chambagri.fr

Chronique ovine

Le piétin, une maladie très contagieuse

Le piétin est lié principalement à l'action de deux bactéries. L'une, très résistante dans le milieu extérieur (fèces), provoque une inflammation de l'espace interdigité situé entre les onglons, à l'origine des complications ultérieures. L'autre subsiste plutôt dans les litières humides ou bien les endroits boueux, toujours à l'abri de l'air. Même si les aspects génétiques mériteraient d'être précisés, les facteurs de risque du piétin sont aujourd'hui bien connus. Le premier concerne les animaux contaminés introduits dans l'élevage : lors de l'achat de reproducteurs, il est indispensable de vérifier l'absence de piétin. D'autre part, dans un pédiluve devenu au fil des passages un véritable bouillon de cultures, des brebis saines peuvent ressor-

tir contaminées. Les litières humides sont également un fac-



Dans un premier temps, la maladie se déclare par une inflammation.

teur favorisant : lorsque la peau située entre les onglons est maintenue chaude et humide, les bactéries responsables du piétin pénètrent l'épiderme puis infectent le pied. Enfin, toutes les zones de passages «boueuses» sont à proscrire si possible : zone d'abreuvement, abords des bâtiments lors de passages quotidiens...

Se débarrasser du piétin passe d'abord par la prévention

Parer les onglons des animaux atteints est indispensable afin d'exposer les zones infectées à l'air. Les traitements externes (pédiluve, pulvérisation) peuvent alors être efficaces. La vaccination seule ne peut pas prévenir complètement le piétin ni guérir les animaux atteints mais elle est un bon auxiliaire dans la lutte contre la maladie. A titre indicatif, le coût du vaccin est de

l'ordre d'1,5 € par injection et par animal. Lorsque cela est envisageable compte tenu du nombre d'animaux atteints, traiter au cas par cas est particulièrement efficace. Après parage, deux solutions : soit seule la corne tendre est atteinte et la pulvérisation de l'onglon avec un spray antibiotique est suffisant ; soit le stade de la maladie est plus avancé (décollement de la corne ou chute de l'onglon) et un traitement par antibiothérapie par voie générale se justifie.

Christelle VAILLANT,
technicienne spécialisée ovins viande, et Laurence Sagot,
Institut de l'Elevage/CIIRPO

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage - Christelle Vaillant
Tél. 06 80 61 85 80
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr